

**MAIRIE DE POINVILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 JUIN 2019**

**COURRIER ARRIVÉ**

**18 JUIN 2019**

**L'an deux mil dix-neuf, Le quatre juin à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mil dix-neuf, s'est réuni dans la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DURAND, Maire.

*Étaient présents :* Mr DURAND Jean-Paul, Mr CARREAU Gilles, Mr LEHÉRISSÉ Daniel, Mme DUPRÉ Armelle, Mr FOUQUIAU Roger, Mme FOURET Martine, Mme GUINÉ-TESSIER Maryline, Mr MARTEGANI Franck, Monsieur TOUZET Johnny.

Absent : Mr BUTANT Cyril.

Madame Martine FOURET est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité ;

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 9  
POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Délibération n°2019-06-33 : Avis du conseil municipal sur le projet éolien de Lion-en-Beauce :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le Maire informe le conseil municipal que la SNC Ferme éolienne de Lion-en-Beauce souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Lion-en-Beauce.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de trois éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte aux mairies de Lion-en-Beauce et Oison du 27 mai au 27 juin 2019. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre en mairie de Lion-en-Beauce.

La commune de Poinville étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Lion-en-Beauce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

11 JUIN 2019

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

Pour extrait conforme,

Le Maire, 

Jean Paul DURAND



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S Préfecture le  
et publication ou notification du